

toute la conduite de ce peuple, des modèles de raison, d'équité, d'humanité, de sage & vraie politique. Sur l'article particulier qui concerne la Justice, nous remarquons un système réalisé sous les yeux & par la libéralité de l'Auteur dans le Pays où l'on a le bonheur de le posséder. Pour empêcher les Citoyens d'entamer des procès douteux, « il faudroit, dit-il, que l'Etat substituât, à ses frais, un certain nombre de gens habiles & désintéressés, qui consultés par des Parties, avant un premier éclat, leur exposeroient naïvement & gratuitement l'injustice ou l'équité de leurs prétentions . . . Cette espèce de Tribunal seroit d'autant plus utile qu'il seroit échoüer la plûpart des passions qui divisent les hommes, & les détruiroit d'autant plus aisément que ces passions encore naissantes, n'auroient pas eu le tems de prendre ce degré de chaleur, qui les enflamme ordinairement au premier choc qu'elles reçoivent. »

L'ouvrage qu'on vient d'analyser est répandu en *Lorraine*. Il se trouve à *Nancy*. Aussi peut-on dire sur le dernier trait, qui regarde la Justice & la substitution aux frais de l'Etat, d'un certain nombre d'habiles Jurisconsultes, qui exposeroient aux Parties l'injustice ou l'équité de leur cause, que cela s'exécute non à *Dumocala*, mais en *Lorraine*, par les ordres & sous la direction du Roi, dont nous avons rapporté le mois dernier l'excellent Discours qu'il avoit envoyé à l'Académie qu'il a fondée à *Nancy*.

II. Dans un tems où l'Electricité exerce si fort & si souvent les Physiciens, un particulier réfléchissant sur les effets de cette matière, dit ce qui suit dans une Lettre qu'il présente au public.